

**“Respect-Santé-Nature”**  
***La nouvelle association naturiste du CHM de Montalivet***

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de  
Lesparre-Médoc le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

Montalivet, le 01 juillet 2015

Monsieur Sabatino  
Directeur général de la  
SOCNAT  
Monsieur Barbe  
Directeur du CHM

*Dossier suivi par Gilles Kerpen,  
au nom du bureau de l'association*

## Lettre ouverte à Messieurs Sabatino et Barbe

Messieurs,

Après la démission du directeur général de la Socnat nous nous attendions de la part de son remplaçant qu'il s'intéresse réellement et sérieusement à la demande des familles naturistes qui s'opposent depuis 3 ans à la prolifération des antennes WI-FI sur le CHM, qui nous vous le rappelons, est un centre naturiste.

Monsieur Sabatino, nous aurions aimé, à l'occasion de cette première rencontre avec le nouveau directeur général, pouvoir présenter notre association, les actions qu'elle mène en faveur du naturisme et vous entendre parler de votre motivation à diriger une structure naturiste, votre vision de l'avenir du CHM et de sa spécificité plutôt que de nous inviter à une réunion publicitaire pour le WI-FI.

C'est donc avec une grande déception et beaucoup d'inquiétude que nous avons quitté la réunion du 17 juin dont nous avons compris après coup, le but. D'abord présentée par Monsieur Barbe comme une prise de contact, vous avez qualifié de concertation cette rencontre qui n'en est qu'un simulacre destiné à justifier le parti-pris du WI-FI.

En mars dernier, nous avons posé par mail un certain nombre de questions au sujet des caractéristiques des antennes WI-FI vendues par Osmozis. C'est une demande d'information tout à fait normale pour les clients et pour laquelle nous n'avons pas reçu de réponse. Il suffisait de le faire par écrit. En aucun cas les éléments de réponse fournis lors de cette rencontre du 17 juin ne sont une condition suffisante pour imposer des ondes électromagnétiques supplémentaires à ceux qui n'en veulent pas et continuer à entretenir la confusion entre Internet et le WI-FI : **il y a d'autres moyens d'accès à Internet sans ajouter des ondes à celles que nous subissons déjà !**

Notre attente et celle des familles naturistes que nous représentons restent les mêmes : trouvons ensemble des solutions sans ondes supplémentaires qui sont reconnues nuisibles par un nombre grandissant de scientifiques et ne cédon pas à la pression d'une certaine « clientèle » (pour reprendre le vocabulaire de votre cadre de référence) minoritaire ou mal informée, et éloignée des valeurs du naturisme.

La présentation partisane du PDG d'Osmozis, qui, rappelons-le, **ne vend que du WI-FI**, et la caution de l'association ANM qui défend bec et ongles les objectifs de la direction ne suffisent pas à rendre acceptable le « Je veux le WI-FI dans *mon* bungalow » de quelques-uns prêts à imposer leurs nuisances à leurs voisins.

Notre confiance dans la concertation que nous réclamions à la direction est trahie à deux niveaux :

1/ Sur la forme, et donc « La conception qu'a la direction de la concertation ».

- Nous avons été invités par M. Barbe, directeur du CHM, à une réunion pour répondre à nos questions d'ordre technique en présence de techniciens d'Osmozis et de M. Sabatino, qui doit prendre la succession de M. Cantiteau.
- Nous avons répondu positivement en souhaitant la présence d'un technicien indépendant face à ceux de la société Osmozis afin de garantir un minimum d'objectivité.
- Réponse de M. Barbe : « Inutile, il s'agit simplement d'une première prise de contact et de répondre à VOS questions posées à l'adresse d'Osmozis ».
- Notre constat : présence de l'association ANM (pro WI-FI) à la réunion sans que nous en ayons été au préalable informés, absence de l'association ADUN officiellement opposée, comme nous, à l'intensification du WI-FI. La seule chose que nous ayons apprise vient du PDG d'Osmozis : « En 1835, des résistances se sont aussi exprimées contre le développement du chemin de fer » et « de toute manière nous allons tous mourir un jour ». Nous voilà rassurés quant aux dangers des ondes ! Nous avons évoqué le drame de l'amiante qui ne présentait pas non plus de « risque avéré » selon certains scientifiques à l'époque, pour remettre un peu d'objectivité dans le débat, mais sans espoir de convaincre qui que ce soit dans l'assistance vouée au tout WI-FI. Les dés étaient pipés.
- Votre refus de la présence à cette réunion d'experts indépendants comme ceux du CRIIREM que vous qualifiez d'*opposants aux ondes*, ce qui montre votre peu de connaissance du sujet, est la parfaite démonstration du refus d'un vrai débat contradictoire. Autrement dit, la concertation pour vous se limite à celle de l'écoute des « technico-commerciaux » et des associations s'inclinant devant vos objectifs financiers. Les dés étaient encore pipés.
- Enfin, alors que vous, Monsieur Barbe, vous nous présentiez cette réunion comme une première prise de contact, vous avez tenté, Monsieur Sabatino, de nous faire admettre que celle-ci répondait à l'engagement d'une large concertation pris par votre prédécesseur. ET bien non, soit vous avez été mal

informé, soit c'est une tentative malhonnête. Les dés étaient une nouvelle fois pipés.

## 2/ Sur le fond :

Monsieur Cantiteau et vous, Monsieur Barbe, aviez proposé aux 3 associations ADUN, ANM et « Respect-Santé-Nature » une enquête pour recueillir les attentes des usagers en matière d'accès à Internet. Il y a eu à cette époque une véritable concertation pour construire ensemble le questionnaire et les informations l'accompagnant.

Loin de démontrer une appétence particulière pour le WI-FI, vu le peu de réponses obtenues, la direction a souhaité renouveler une 2<sup>ème</sup> enquête. Bien que ce choix soit discutable (les conclusions de la première étant suffisamment révélatrices) et bien que les conditions de ce nouveau sondage soient beaucoup moins claires, nous avons joué le jeu.

La direction s'était engagée à une large concertation avec ces 3 associations pour rechercher à partir des résultats les meilleures solutions, quartier par quartier, y compris en localisant ensemble les éventuels points d'accès Internet à mettre en œuvre (selon les résultats des enquêtes : soit rien car solutions individuelles type 3G 4G ou satellites, soit kiosques, soit antennes WI-FI dont la localisation serait réfléchi ensemble).

**COMMENT GARDER CONFIANCE DANS UNE DIRECTION QUI PROFITE DE LA DEMISSION D'UN DIRECTEUR POUR RENIER SES ENGAGEMENTS ? C'EST UNE VERITABLE TRAHISION** qui repose uniquement sur les arguments des vendeurs d'antennes et la caution d'une association.

ET POURTANT :

**voici les résultats de l'enquête validés par la direction et les 3 associations :**

### **Réponses à la question 1**

«Avez-vous une connexion Internet au CHM ?»

**non : 224 (64,74 %)**

**oui : 113 (32,66 %)**

**sans réponse : 9 (2,6 %)**

### **Réponses à la question 2**

“Sinon, souhaitez-vous un accès Internet au CHM ?”

**Sur les 224 réponses “non” :**

**69 (30,8 %) ne veulent pas de connexion**

**69 (30,8 %) souhaitent une connexion ponctuelle**

**85 (37,95 %) souhaitent un accès régulier**

### **Réponses à la question 3**

“sur le moyen de connexion préféré”

on dénombre 396 réponses  
(de nombreuses réponses comportaient plusieurs choix)  
**142 (35,86 %) pour le WI-FI**  
**100 (25,25 %) pour les kiosques**  
**97 (24,49 %) pour les moyens personnels (Clé 3 G, satellite)**  
**57 (14,39 %) sans réponse**

Conclusion : sur les 2271 questionnaires envoyés aux propriétaires, 346 réponses sont parvenues au CHM, soit **un taux de participation de 15,4 % ce qui montre déjà le peu d'intérêt que portent les usagers à la question Internet.**

Par ailleurs, si on additionne les personnes qui ont déjà une connexion (113), celles qui ne souhaitent pas de connexion (69) et celles qui ont répondu blanc (9), on obtient : **57 % (191/346) de personnes non intéressées par un moyen de connexion supplémentaire.** Parmi ceux qui en souhaitent une, les préférences se partagent entre les différents moyens d'accès mais **la demande de WI-FI est largement minoritaire parmi les attentes des propriétaires (36 % env.).** Si on ajoute à cela que bon nombre d'utilisateurs ne savent même pas qu'ils peuvent se connecter facilement autrement qu'en WI-FI (avec son smartphone comme point d'accès par exemple), pourquoi faudrait-il imposer des antennes à tout le monde !?

**Les résultats de la seconde enquête coïncident avec ceux de la première.**

Et de concertation, finalement, il n'y en a pas eu car en pleine négociation avec nous, le directeur général commençait discrètement le maillage WI-FI du centre naturiste, qui plus est avec le « Mesh Networking » d'Osmosis issu d'une technologie militaire !

**Durant l'été 2014 notre association a lancé sa propre enquête,**

plus large dans les sujets abordés. Nos adhérents ont enquêté au centre commercial et à l'entrée des plages en questionnant les naturistes, tous âges confondus, afin de recueillir avec objectivité leur avis et notamment sur la question Internet. Les interviews ont duré en moyenne 15 minutes et 350 personnes y ont répondu, c'est à dire autant que les propriétaires qui se sont exprimés lors de la première enquête du CHM. Le traitement de cette enquête est en cours. Nous vous communiquerons les résultats définitifs prochainement, mais d'ores et déjà les résultats partiels montrent à quel point les clients du CHM sont attachés à son environnement et à sa qualité de vie. Quant à l'accès Internet, il n'apparaît pas dans les priorités et **une fois expliqué qu'Internet ne signifie pas forcément pas WI-FI et que des solutions alternatives aux ondes WI-FI sans impact sur la santé sont possibles, les réponses sont quasi unanimes en faveur de ces solutions en adéquation avec la vie naturiste.**

- 87.5 % pensent qu'il faut « privilégier les solutions d'accès à Internet qui limitent au maximum l'exposition aux ondes ? » !
- 92.5 % pensent qu'il faut prioriser « la préservation de l'espace naturel au CHM » plutôt que « le développement des équipements classiques aux centres de vacances » !

- A la question « Partagez-vous l'opinion de notre association à savoir que le séjour au CHM doit rester un moment privilégié dans un espace naturel en rupture avec le quotidien et ses pollutions diverses (visuelles, sonores, lumineuses) », le résultat est « Oui » pour 92,5 % des personnes interrogées !

Cela n'a rien de surprenant. Ipsos en 2010 avait déjà réalisé pour le compte de la Fédération Française de Naturisme (FFN) un sondage auprès des clients naturistes afin de connaître leurs critères de choix de leur centre de vacances. L'accès Internet n'apparaissait pas dans les 5 premiers critères !

### **Au CHM, il y a déjà 2 associations d'usagers sur 3 qui s'opposent à l'intensification du réseau WI-FI. Pourquoi ?**

#### 1/ Pour des raisons évidentes de santé dans un centre naturiste où les clients vivent nus et les enfants sont très nombreux.

- Le département Santé du Conseil de l'Europe conseille dès 2011, d'abaisser immédiatement les niveaux à 0,6 V/m puis à moyen terme de descendre à 0,2. C'était il y a 4 ans.
- L'OMS classe en 2011 ce type d'ondes dans la catégorie 2B, c'est à dire celle des agents comme le plomb, l'amiante ou le gas-oil pouvant être cancérogènes pour l'homme.
- Les recherches scientifiques de plus en plus nombreuses montrent l'impact sanitaire sérieux des ondes de ce type. Les rapports Bioninitiative de 2007 et 2012 regroupent à eux seuls plus de 3.000 études. Le dernier rapport de 2012 pointe des seuils à ne pas dépasser : 0,2 V/m. Et si demain, les normes sanitaires devaient encore être abaissées, combien d'antennes supplémentaires seraient déployées ici ?
- En 2013 en France, c'est l'Agence Nationale de Santé (ANSES) qui dans son rapport du 15 octobre 2013 reconnaît que ces ondes ont des « effets biologiques ». Les sujets exposés même à de très faibles niveaux voient des composants de leur sang se modifier comme par exemple un certain type de globules blancs.
- La première Loi française sur les ondes (9 février 2015) relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'ondes électromagnétiques interdit en particulier le WI-FI dans les structures accueillant les jeunes enfants.
- Depuis 2003, les grandes compagnies d'assurance ne couvrent plus les risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques. Elles ne l'ont jamais fait pour l'amiante qui a fait des milliers de victimes.
- Des membres de notre association ont participé à une rencontre avec le Professeur Dominique Belpomme, cancérologue à Paris et responsable de la première clinique accueillant les patients électrohypersensibles du monde entier, de plus en plus nombreux. Certains clients de CHM sont atteints d'électrohypersensibilité (EHS) avérée.
- En Suède, on dénombre officiellement plus de 300.000 patients touchés par

cette pathologie. L'état suédois leur alloue des indemnités. En France, la CPAM de l'Essonne vient de reconnaître le premier cas d'EHS !

- Un nombre grandissant de médecins tirent la sonnette d'alarme et appellent à réduire les niveaux d'exposition : Appel de Fribourg, Association ASEF, 190 scientifiques de 39 pays ont déposé en mai dernier au département Santé de l'ONU une requête en ce sens, etc.
- Le fonctionnement des appareils médicaux transplantés (prothèse, pacemaker...) peut être perturbé sous l'influence des champs électromagnétiques de ce type. Parmi les usagers du CHM certains sont porteurs de ces matériels.
- Suite à notre demande, la Mairie de Vendays-Montalivet, consciente du problème sanitaire posé par les ondes, va organiser une concertation avec Orange et le Criirem au sujet de l'antenne 4G située dans le CHM.

## 2/ Pour de non moins évidentes raisons de protection de l'environnement.

Des études montrent aussi les effets nocifs des ondes sur les animaux et sur la flore. Et que dire de la pollution visuelle des antennes elles-mêmes ? Leur multiplication serait un non sens dans le centre naturiste le plus connu au monde et réputé pour son environnement protégé.

## 3/ Pour des raisons économiques.

Les opérateurs de téléphonie proposent désormais des forfaits à 20 Go dont les tarifs baissent de jour en jour. Des tarifs beaucoup plus concurrentiels que ceux de votre partenaire WI-FI. Et il est très facile d'utiliser son Smartphone en tant que routeur pour le brancher à son ordinateur. Notre association va d'ailleurs proposer des ateliers pratiques pour apprendre aux plus novices à utiliser ce moyen de connexion. De plus en plus d'utilisateurs, particulièrement les plus jeunes, ont déjà des abonnements Internet 3G ou 4G qu'ils peuvent utiliser sans aucun coût supplémentaire quand ils sont au CHM.

On peut craindre aussi une décote à la vente des bungalows à proximité desquels une antenne serait installée.

## 4/ Parce qu'il existe des moyens de se connecter à Internet sans passer par le biais d'ondes supplémentaires.

Les « pro-WI-FI » entretiennent la confusion entre Internet et WI-FI, comme vous l'avez fait d'ailleurs Monsieur Sabatino le 17 juin dernier. Cette information erronée induit de fait une demande d'antennes supplémentaires de la part des usagers pour couvrir leurs besoins. Il n'est pas étonnant dans ces conditions de voir arriver à l'accueil des clients insatisfaits qui le font bruyamment savoir. Combien parmi eux sont-ils même téléguidés par les « pro-WI-FI » ?

**Pour conclure**, ne pensez-vous pas qu'ici au CHM, où les enfants sont rois, les moyens les plus appropriés seraient des kiosques (ou roulottes) alimentés par câble puisque la fibre optique est là, l'extension du local informatique, le développement du satellite, l'utilisation de la 4G, déjà en place, si nécessaire en dehors des périodes de pointe ? Ne pensez-vous pas qu'une telle démarche serait bien plus respectueuse pour vos clients et à la fois originale, innovante et

valorisante pour votre société ?

Ne cédez pas à la pression de certains qui veulent recevoir Internet via les ondes DANS LEUR bungalow sans se soucier de la santé de leurs voisins. Ce n'est pas ceux qui font du tapage à l'accueil en exigeant le WI-FI souvent de manière agressive qu'il faut écouter, mais les naturistes qui souhaitent discrètement et simplement vivre dans l'environnement naturel que leur offre le CHM. Monsieur Sabatino, vous nous avez indiqué que « 98 % des clients de campings classiques réclament le WI-FI ». Ici nous sommes dans un centre naturiste et vous devez reconnaître, à la lecture de TOUS les sondages réalisés, que la demande de cette clientèle spécifique n'est pas la même.

Si quelques-uns décidaient de ne pas venir au CHM en raison d'une couverture WI-FI insuffisante (**mais non d'Internet !**), combien d'autres seraient prêts à découvrir le naturisme ici dans un environnement sain ?

**Nous réitérons notre demande d'une concertation digne de ce nom, avec le Criirem et toutes les associations d'usagers présentes au CHM, pour le développement d'Internet intégrant une véritable étude de toutes les solutions et en particulier celles qui permettent d'éviter les ondes supplémentaires. La direction a su investir, grâce à nos redevances, des moyens pour couvrir une piscine, ce qui est loin de faire l'unanimité, va-t-elle refuser d'investir pour le respect de ses clients naturistes, de leur santé et de l'environnement ?**

Pour qu'une véritable concertation soit possible, il faudrait que le cadre de celle-ci soit clairement posé pour éviter le pugilat que nous avons connu le 17 juin entre les « pro-WI-FI » et les associations qui souhaitent comme nous examiner toutes les solutions.

La direction avant la démission de son directeur général s'était bien engagé à cela, y compris en s'appuyant sur le résultat des enquêtes qu'elle avait lancées. Cela demande du temps et des précautions qui ne peuvent se réduire à un choix biaisé : le WI-FI ou rien.

Pour éviter les partis-pris de principe, il faudrait également analyser plus en détail les demandes exprimées pour mieux cerner, derrière ces attentes ou réclamations, les besoins réels.

Prenons quelques exemples, à partir des plaintes exprimées ou des questions d'information, et pour lesquelles la direction pourrait conseiller des réponses adaptées au personnel de l'accueil :

- « Y-a-t-il le WI-FI au CHM ? ». Cette question n'est pas forcément une demande d'installer des antennes là où il n'y en a pas. C'est peut-être simplement une question à laquelle les personnels de l'accueil pourraient répondre : « pas partout car la direction préfère limiter les nuisances liées aux antennes trop nombreuses ». Cette réponse pourrait même convaincre le questionneur qu'il entre dans un lieu privilégié qui cherche la protection du site et de ses usagers et s'en satisfaire tout à fait.
- « Le WI-FI ne marche pas au CHM ». Ce n'est pas non plus forcément une demande de couverture supplémentaire mais la plainte de personnes dans une zone déjà couverte et qui ne sont pas satisfaites des prestations

d'Osmozis, parce qu'elles rencontrent des problèmes de connexion ou qu'elles ont mal paramétré leur matériel tout simplement.

- Dans les « demandes de WI-FI », il y a aussi des locataires en « séjour chez » des propriétaires qui eux ne souhaitent pas d'antennes supplémentaires. Il suffit d'expliquer à ces locataires de se renseigner auparavant auprès du propriétaire ou à ce dernier de mieux informer ...
- « J'ai besoin du WI-FI pour mon activité professionnelle ». Le CHM n'est pas un lieu d'exercice de l'activité professionnelle mais un lieu de vacances (c'est précisé dans le cahier des charges). Ceux qui souhaitent prolonger leur activité professionnelle dans le cadre de leur séjour pourraient être invités à utiliser des moyens personnels que ne nuiront pas davantage à l'environnement comme une connexion 3 ou 4G par exemple, pas plus onéreuse que les abonnements WI-FI.
- « Mon fils a besoin d'une connexion WI-FI pour jouer en ligne sur sa tablette ». Le CHM est-il le bon lieu pour cela ? C'est un centre naturiste tourné vers la nature qui propose aux familles, y compris les jeunes, de se déconnecter du quotidien et de ses habitudes de consommation. Mais si, malgré cela ils le souhaitent, il y d'autres moyens de connexion Internet que l'on peut conseiller, qui répondront à cette attente et préserveront de nuisance le voisinage ... »

Etc. ... Bref, on pourrait donc approfondir, avant de faire des choix, **le besoin réel** de ceux qui réclament le WI-FI, en s'appuyant sur les réponses aux enquêtes.

Plutôt que de prétexter des plaintes pour justifier le tout-WI-FI, ne peut-on pas chercher tout simplement à leur apporter des réponses pertinentes et pédagogiques, conformes à l'esprit naturiste, construites en concertation ?  
Plutôt que de se lancer aveuglément dans la pose des antennes, ne peut-on pas tenter d'abord ce type de plan de communication et en évaluer les effets ?

Aujourd'hui, les familles naturistes que nous représentons attendent de vous un premier signe d'intérêt et celui de promouvoir les solutions alternatives aux ondes en serait la meilleure démonstration.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations associatives.

Bernard DEROO, président de « Respect-Santé-Nature »



Copie à M. Ganivenq